

Introduction – Document à converser

Vous trouverez au fur et à mesure des pages suivantes l'ensemble des éléments qui constituent le dossier d'inscription 2026-2027 pour le BPJEPS mention Multi-Activités Physiques.

Point d'attention :

Assurez-vous avant votre inscription :

- D'avoir validé vos Tests d'Exigences Préalables (TEP)
- D'avoir obtenu votre PSC1

Ces prérequis sont obligatoires avant l'entrée en formation.

Cette formation est accessible à CASTELSARRASIN (82).

Merci de bien vouloir nous envoyer l'ensemble des documents demandés dans le dossier d'inscription à l'adresse Email suivante en précisant « dossier d'inscription BPJEPS mention Multi-Activités Physiques + votre nom et prénom » : [**alice@s-teamformations.fr**](mailto:alice@s-teamformations.fr)

ou par voie postale :

S-Team Formations
13 Rue de la Méditerranée
Z.I de Barrès 1
82100 Castelsarrasin

TRÈS IMPORTANT : tout dossier transmis hors délai ou incomplet ne sera pas pris en compte. Le dossier est à transmettre 15 jours maximum avant l'entrée en formation.

Nous restons bien entendu à votre écoute pour toute question relative à votre inscription en BPJEPS mention Multi-Activités Physiques avec S-Team-Formations.

Dans l'attente de vous rencontrer prochainement, nous vous prions de croire en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Sportivement,

S-Team-Formations

Contacts S-Team Formations

Alice Lantourne-Berthe Directrice Générale Référénte Handicap	Tiphaine Antonioli Assistante administrative & qualité	Cécile Kerhervé Coordonnatrice pédagogique Responsable pédagogique
06.31.86.47.16 alice@s-teamformations.fr	06.82.16.57.51 tiphaine@s-teamformations.fr	06.77.08.41.25 cecile.kerherve82@gmail.com

Dates Importantes à retenir

- **Mercredi 16 septembre 2026** : Date limite d'inscription au BPJEPS Multi-Activités Physiques
- **Mercredi 23 septembre 2026** : Rentrée et positionnement
- **Jeudi 08 juillet 2027** : Fin de la formation pour les stagiaires
- **Mardi 31 Août 2027** : Fin de la formation pour les apprentis

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Fiche de renseignements
- Acte d'engagement & Autorisation droit à l'image.

- Si vous êtes français(e), une copie recto/verso de votre carte nationale d'identité **en cours de validité**.
- Si vous êtes étranger(e), une copie de votre passeport ou de votre titre de séjour **en cours de validité**.
- Pour les candidat(e)s en situation de handicap : tous les justificatifs de votre situation.
- Pour les candidat(e)s salariés : une attestation de votre employeur vous autorisant à suivre la formation.
- Pour les candidat(e)s de moins de 25 ans : une copie de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à la journée de défense et citoyenneté.

- Un justificatif des premiers secours : photocopie AFPS, PSC1, AFGSU, SST en cours de validité (*Attention : l'initiation aux premiers secours faite au lycée ou à la Journée d'Appel ne donne pas l'équivalence du diplôme PSC1*).

- Un certificat médical de non contre-indication **à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives**. (*Utiliser uniquement le modèle joint à ce dossier*).

- Une copie de votre attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité (*à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule*).

- Une copie de votre attestation Ameli

- Votre CV.**

- Une lettre de présentation** : celle-ci détaillera notamment votre parcours (scolaire, sportif, professionnel, éventuellement pédagogique dans le champ de l'animation ou du sport). Ce document servira de base à votre entretien avant d'entrer en formation.

- Les copies de tous vos diplômes (BAFA, Baccalauréat, Licence STAPS, CQP ALS, BPJEPS, autres...).

- A apporter sur place au moment de votre entretien individuel ou dans l'envoi du dossier par la poste :**
 - **Chèque de 50 euros à l'ordre de S-Team Formations pour les frais de dossier**
 - 1 enveloppe au format 11x22 cm non remplie et non affranchie,
 - 1 enveloppe A4 à dos cartonné non remplie et non affranchie,
 - 5 timbres au tarif lettre en vigueur,
 - Si un organisme finance tout ou partie de votre formation, une attestation de prise en charge des frais pédagogiques avec signature et cachet du responsable de la structure.

ACTE D'ENGAGEMENT (*à renvoyer*)

Je, soussigné(e), déclare sur l'honneur que :

- Pour le bon déroulement de ma formation et pour pouvoir exercer, je suis informé(e) que j'ai une **obligation d'honorabilité** et que je ne dois pas avoir fait l'objet d'une condamnation : mon casier judiciaire B2 doit être vierge
- J'ai pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation
- Les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables, et je sollicite mon inscription à la formation du BPJEPS Mention Multi-Activités Physiques session 2026-2027 organisée par S-Team-Formations sur le site de Castelsarrasin.

Date :

Signature du (de la) candidat(e) :

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE (*à renvoyer*)

Je, soussigné(e)....., autorise S-Team-Formations à utiliser toutes les images prises à titre individuel et collectif au cours des différentes activités proposées (tests d'entrée, stages sportifs, séquences de formation...) pour pouvoir les diffuser sur différents supports (photos, vidéos, site internet...). Cette autorisation sera valable durant tout le cycle de formation 2026-2027*

Date :

Signature du (de la) candidat(e) :

* rayer en cas de refus d'autorisation

Document à renvoyer par mail au moment du dépôt du dossier

CERTIFICAT MEDICAL
BPJEPS MULTI-ACTIVITÉS PHYSIQUES

Rappel réglementaire : article A.212-36 du code du sport

Pour l'inscription dans une formation, le dossier du candidat est déposé auprès de l'organisme de formation, qui en contrôle la conformité, un mois avant la date fixée pour l'entrée en formation du candidat.

Le dossier doit comprendre un certificat médical de **non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'activité ou des activités physiques ou sportives**, concernées par le diplôme, datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation. Ce certificat peut être assorti de conditions supplémentaires prévues par l'arrêté de création du diplôme.

Je soussigné, Docteur, certifie avoir examiné ce jour
Mme/Mr.....né(e) le.....
A..... demeurant

Et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de contre-indication médicale à la pratique et à l'encadrement des Multi-Activités Physiques (activités physiques d'entretien corporel, activités physiques et jeux sportifs, les activités en espace naturel).

Observations éventuelles :

Certificat médical établi à la demande de l'intéressé(e) pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à
Le.....

Cachet et signature du médecin

Dossier d'Inscription 2026-2027

BPJEPS

Mention Multi-Activités Physiques

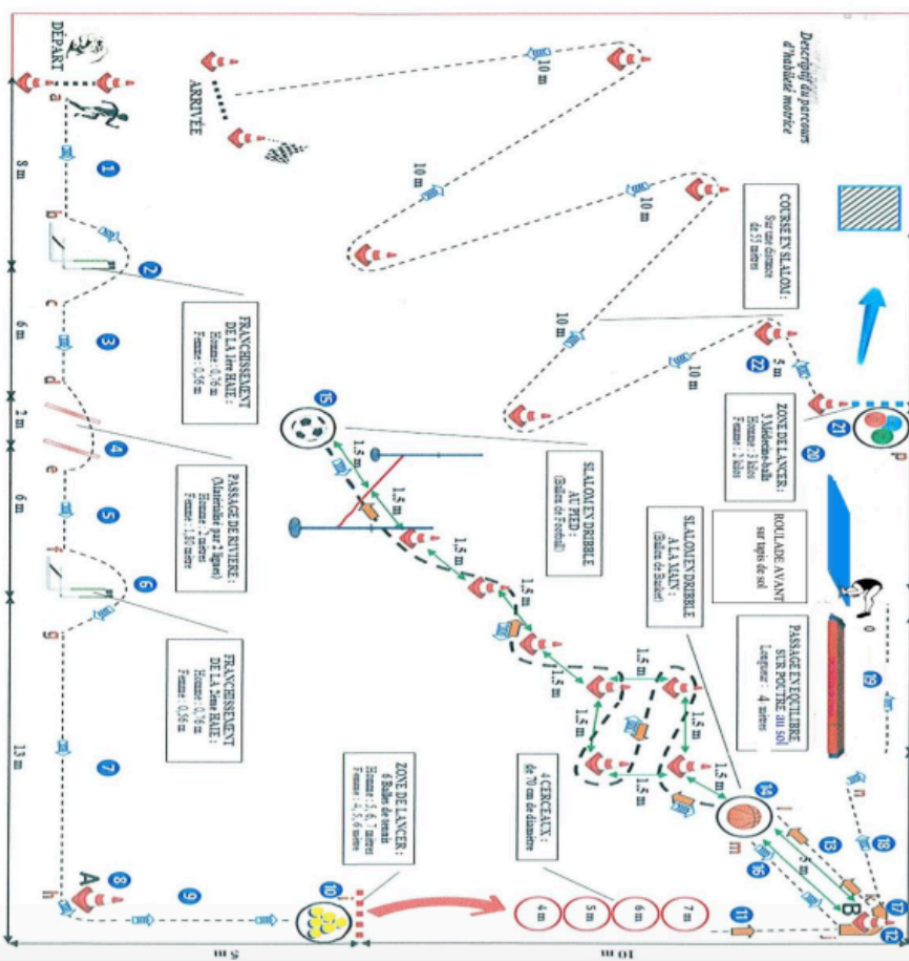
DOCUMENT A CONSERVER

INTITULÉ DE LA FORMATION	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) Multi-Activités Physiques. Le BPJEPS Multi-Activités Physiques est un diplôme d'État de niveau 4.
PRÉREQUIS	<p>Pour entrer en formation, il est nécessaire de valider les TEP, c'est-à-dire les Tests d'Exigences Préalables, qui se décomposent en plusieurs épreuves physiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Test navette « Luc léger » : La performance exigée pour ce test est d'atteindre le palier 6 par l'annonce sonore suivant « palier 7 » ou « fin du palier 6 » pour les femmes et le palier 8 par l'annonce sonore suivant « palier 9 » ou « fin du palier 8 » pour les hommes. - Parcours d'habileté motrice chronométré : Composé de 22 ateliers consécutifs proposés dans l'ordre chronologique : <ul style="list-style-type: none"> • Atelier 1 : Course à pied sur huit mètres du point « a » au point « b » • Atelier 2 : Franchissement de la première haie - Haie d'une hauteur de 0,76 mètre pour les hommes et de 0,56 mètre pour les femmes • Atelier 3 : Course à pied sur six mètres du point « c » au point « d » • Atelier 4 : Passage de rivière matérialisé par 2 lignes tracées au sol espacées de 2 mètres pour les hommes et de 1,80 mètre pour les femmes • Atelier 5 : Course de vitesse sur six mètres du point « e » au point « f » • Atelier 6 : Franchissement de la deuxième haie (haie d'une hauteur de 0,76 mètre pour les hommes et de 0,56 mètre pour les femmes) • Atelier 7 : Course de vitesse sur treize mètres du point « g » au point « h » • Atelier 8 : Contournement du plot « A » - Le candidat contourne le plot « A » par la droite • Atelier 9 : Course de vitesse sur cinq mètres du point « h » au point « i » • Atelier 10 : Lancer de balles - Lance une balle dans 4 cibles matérialisées par 4 cerceaux de 70 centimètres de diamètre, posés au sol, en allant du plus proche au plus éloigné. Le lancer est validé lorsque la balle est dans la cible ou touche le bord du cerceau. Le candidat dispose de six balles maximum et deux lancers maximum par cible pour valider l'atelier. Les distances de lancer sont mesurées entre le centre de chaque cerceau et la zone de lancer derrière laquelle, le candidat doit se trouver : <ul style="list-style-type: none"> ✓ pour les hommes, le centre du premier cerceau est situé à 5 mètres, le deuxième à 6 mètres et le troisième à 7 mètres de la zone de lancer ✓ pour les femmes, le centre du premier cerceau est situé à 4 mètres, le deuxième à 5 mètres et le troisième à 6 mètres à partir de la ligne tracée au sol de la zone de lancer • Atelier 11 : Course de vitesse sur dix mètres du point « i » au point « j » • Atelier 12 : Contourner le plot « B » - Contourne le plot « B » par la droite, placé à dix mètres de la zone de lancer de balles • Atelier 13 : Course de vitesse sur cinq mètres du point « k » au point « l » • Atelier 14 : Slalom en dribble à la main - ballon de basket - Prend le ballon de basket posé dans un cerceau et se déplace en dribblant d'une seule main pour effectuer un slalom entre sept plots dont les quatre premiers sont disposés en croix « distance entre les plots 1m50 ». Les plots doivent être contournés alternativement par la gauche et par la droite. Le candidat franchit un élastique tendu à quarante centimètres du sol et placé à 1m50 du dernier plot, sans le toucher, le ballon passant au-dessus de l'élastique. Il immobilise ensuite le ballon avec les mains à l'intérieur d'un cerceau placé au sol à 1m50 de l'élastique, le ballon ne doit pas être porté, le corps du candidat doit contourner les plots • Atelier 15 : Slalom en dribble au pied – ballon de football - Prend un ballon de football avec les pieds, posé à l'intérieur d'un cerceau et franchit l'élastique sans le toucher en faisant passer le ballon sous l'élastique. Il effectue le slalom en sens inverse en contournant les plots alternativement par la droite et par la gauche, en dribblant au

pied jusqu'au cerceau « m » et immobilise la balle dans le cerceau avec le pied. Le corps du candidat ainsi que le ballon doivent contourner tous les plots

- **Atelier 16** : Course sur cinq mètres du point « m » au point « j »
- **Atelier 17** : Contourner le plot « B » - Contourne le plot « B » par la droite, placé à dix mètres de la zone de lancer de balle
- **Atelier 18** : Course sur deux mètres du point « k » au point « n »
- **Atelier 19** : Passage en équilibre sur poutre basse - Le candidat marche sur une poutre basse, de quatre mètres de long. Il traverse la poutre d'une extrémité à l'autre. En cas de chute, le candidat recommence l'atelier au début de la poutre
- **Atelier 20** : Roulade avant de l'extrémité de la poutre - Le candidat réalise une roulade avant sur un tapis à une distance de 0,80 mètre de la poutre
- **Atelier 21** : Lancer de médecine-balls – Le candidat, situé derrière la zone de lancer, lance successivement trois médecine-balls, (deux kilogrammes pour les femmes et trois kilogrammes pour les hommes) au-delà d'une ligne située à cinq mètres du point « p ». Le lancer se fait à 2 mains, départ poitrine
- **Atelier 22** : Course en slalom sur cinquante-cinq mètres - Le candidat court en slalom en contournant cinq plots alternativement par la droite et la gauche, sur une distance totale de cinquante-cinq mètres jusqu'à la ligne d'arrivée.

Description du test d'habileté motrice :



Dossier d'Inscription 2026-2027

BPJEPS

Mention Multi-Activités Physiques

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION	<p>La formation prépare au métier d'éducateur sportif dans le champ des activités physiques ou sportives dans les trois domaines d'activités (Activités Physiques d'Entretien Corporel, Activités Physiques et Jeux Sportifs et Activités Physiques en Espace Naturel). Le diplôme BPJEPS spécialité « éducateur sportif » s'obtient par la capitalisation des 3 Blocs de compétences (BC) qui le constituent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BC1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation • BC2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation • BC3 : Concevoir, animer, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure
APTITUDES ET COMPETENCES	<p>Le futur éducateur sportif (ou éducatrice sportive) devra présenter les aptitudes suivantes : autonomie, pédagogie, adaptabilité et professionnalisme dans l'encadrement du public dont il (elle) a la charge. Il (elle) doit être responsable au plan pédagogique et doit assurer la sécurité des tiers et des publics dont il (elle) a la charge. Il (elle) a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de sa structure. Il (elle) exerce ses fonctions au sein de structures privées du secteur marchand ou associatif, au sein de la fonction publique ou au titre de travailleur indépendant.</p>
DURÉE	<p>La formation se déroule sur 10 mois, précisément du 23 Septembre 2026 au 08 Juillet 2027. Elle représente un volume horaire d'environ 1 200 heures, réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 600 heures de formation théorique et pratique au centre de formation, • 600 heures de mise en situation professionnelle dans une structure d'alternance.
PUBLICS IDENTIFIÉS	<p>Sous réserve d'avoir le niveau sportif requis (validation des TEP, les Tests d'Exigences Préalables), la formation du BPJEPS Multi-Activités Physiques s'adresse à tout type de public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeunes ou adultes en formation initiale, - Adultes en situation de reconversion professionnelle.
MÉTHODES MOBILISÉES	<p>Le contenu pédagogique s'organise de la façon suivante :</p> <p><u>Mardi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mardi matin : consacré aux enseignements BC 1 et BC 2 - Mardi après-midi : BC3 découverte et pratique d'une activité parmi les 3 domaines d'activités soit en centre de formation soit dans une structure sportive (cf ruban pédagogique) <p><u>Mercredi de 8h à 12h</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Consacré aux enseignements BC 1 et BC 2 <p><u>Jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeudi Matin : BC3 découverte et pratique d'une activité parmi les 3 domaines d'activités soit en centre de formation soit dans une structure sportive (cf ruban pédagogique) - Jeudi après-midi : BC3 - Mise en situation pédagogique avec du public enfant à L'institut Familial de Montauban. <p>Parallèlement aux séquences de cours au centre de formation, les stagiaires doivent réaliser au moins 18 heures hebdomadaires de mise en situation professionnelle dans une structure d'alternance sous la responsabilité d'un tuteur qualifié. Ce temps d'apprentissage sur le terrain s'organise en dehors des temps de formation, principalement en soirée à partir de 17h ou lors des jours libérés. Le centre de formation met à disposition de ses stagiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une salle pour les enseignements théoriques : une salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur, d'un écran et d'un tableau, • Des structures pour les enseignements pratiques • Un site internet dédié avec accès réservé aux stagiaires pour les supports de formation.

Dossier d'Inscription 2026-2027

BPJEPS

Mention Multi-Activités Physiques

TESTS DE SÉLECTION	Lorsque les Tests d'Exigences Préalables (TEP) sont validés, les candidats sont convoqués à un test écrit et à un entretien individuel, avant de pouvoir entrer en formation
DÉLAI D'ACCÈS	Mercredi 16 septembre 2026 : date limite d'inscription à la formation. A partir du Mercredi 23 septembre 2026 : début de la formation au centre.
MOYENS D'ENCADREMENT	Le suivi des stagiaires est assuré : - Au sein de l'organisme de formation : par la directrice, le coordonnateur pédagogique et la responsable administrative présents pendant les temps de formation. - Au sein de la structure d'alternance : par le tuteur du stagiaire et par des visites régulières des formateurs sur le lieu de stage (2 par an, programmées en octobre et en février).
QUALIFICATION DES FORMATEURS	L'équipe pédagogique, composée d'une dizaine de formateurs, est organisée de la façon suivante : Le responsable pédagogique a la charge du déroulé de la formation tout au long de la période et s'assure en permanence de la cohérence des enseignements en lien avec le référentiel du diplôme. Le Responsable pédagogique s'assure également des compétences des formateurs qui dispensent la formation. Il coordonne et harmonise les interventions pédagogiques en lien étroit avec chaque formateur. Le responsable pédagogique veille à l'alimentation continue de l'outil de gestion de la formation et à sa mise à jour permanente (Drive). Le responsable pédagogique rend compte directement à la Directrice de S-Team Formations.
MOYENS DE SUIVI DE LA FORMATION	Un double suivi est assuré pendant les 10 ou 12 mois de la formation : - Un suivi administratif : feuilles d'émargements hebdomadaires pour les séquences de formation au centre, fiches mensuelles de relevés d'heures effectuées en structure de stage. Un suivi pédagogique régulier : 2 visites des stagiaires sont organisées par les différents formateurs sur leur structure d'alternance en début et en milieu de formation (en octobre et en février). Par ailleurs, le coordonnateur pédagogique et les différents formateurs sont en contact physique et/ou téléphonique régulier avec les tuteurs dans les structures d'accueil.
ACCESSIBILITÉ	Si vous souffrez d'un handicap et que vous avez besoin d'un accompagnement ou d'un aménagement spécifique, nous vous demandons de prendre contact avec le référent handicap de S-Team Formations. Le référent handicap au sein de S-Team Formations est l'interlocuteur privilégié des apprentis et des stagiaires en situation d'handicap. Il coordonne les acteurs et les intervenants de l'apprenti ou du stagiaire dans son parcours de formation et vers l'emploi. Le référent handicap est au service des différents acteurs de S-Team Formations : il travaille en étroite collaboration entre l'apprenti ou le stagiaire, sa famille, le maître d'apprentissage ou le tuteur en entreprise. Le référent handicap est joignable par mail à l'adresse : contact@s-teamformations.fr
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Le diplôme BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention Multi-Activités Physiques s'obtient par la capitalisation des 3 Blocs de compétences qui le constituent. Les évaluations certificatives sont organisées de la façon suivante : - BC1 (au centre) : certification en juin 2026 et rattrapage en Juillet 2027. - BC2 (en centre) : certification en février 2026 et rattrapage en avril 2027. - BC3 1.A (en structure) : en fonction du cycle choisi - BC3 1.B (en centre) : certification en juin 2026 et rattrapage en juillet 2027 - BC3 2 (en centre) : certification en juin 2026 et rattrapage en juillet 2027 Un planning plus précis sera donné en début de formation avec le ruban pédagogique afin que les candidats sachent leurs dates précises de certification. Lorsque l'ensemble des BC est validé, le stagiaire obtient son diplôme d'État du BPJEPS Multi-Activités Physiques et devient officiellement éducateur sportif ; il peut donc obtenir sa carte professionnelle et commencer à travailler... Le Référentiel professionnel est consultable à l'adresse suivante : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40480/ A l'issue de la formation, un bilan individuel est réalisé chaque année au mois de juin pour évaluer le degré de satisfaction des stagiaires et faire évoluer les contenus de formation en fonction des attentes et des besoins exprimés. Enfin, un questionnaire de suivi est réalisé 6 mois après l'obtention du diplôme par mail auprès des anciens stagiaires pour vérifier le taux d'insertion professionnelle et l'adéquation entre la formation suivie et les attentes du milieu professionnel.

Dossier d'Inscription 2026-2027
BPJEPS
Mention Multi-Activités Physiques